



Préconisations pour des fêtes sûres et bienveillantes

Afin de permettre aux Parisiennes et Parisiens de faire la fête malgré la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19, la Ville de Paris propose pour la saison estivale 2021 des espaces extérieurs pour l'organisation d'événements festifs compatibles avec les règles sanitaires.

Pour que ces événements soient organisés de la manière la plus sûre et bienveillante possible, nous invitons les organisatrices et organisateurs de ces événements à mettre en œuvre les préconisations suivantes :

1. Accueillir la clientèle et veiller à sa sécurité

- Le nombre de personnes présentes n'excède pas la capacité autorisée.
- Les obligations légales liées à l'organisation d'événements sur la voie publique ou ouverts au public sont respectées.

Informations disponibles sur :

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Professionnel/Securite-et-accessibilite-des-batiments/Manifestation-sur-la-voie-publique-ou-tout-espace-ouvert-au-public>

- L'organisation facilite l'accès des participants à l'événement : description en amont sur réseaux sociaux, fléchage, etc.
- Une information sur les moyens de transport accessibles autour de l'événement en horaire de nuit est disponible sur place et/ou diffusée en amont sur les réseaux sociaux.
- L'organisation décrit et diffuse sur son site Internet et/ou ses réseaux sociaux le niveau d'accessibilité de son événement pour les personnes en situation de handicap.

Pour vous accompagner : <https://www.jaccede.com/>

- Les personnes en situation de vulnérabilité à la sortie de l'événement sont prises en charge par l'équipe afin de garantir leur sécurité (registre des incidents).

2. Créer un environnement respectueux de la santé

- L'événement dispose d'un espace de détente (chill out) bénéficiant d'un faible volume de diffusion sonore et de sièges.
- L'eau froide est gratuite et facilement accessible : au bar ou aux toilettes ou via une fontaine d'eau. Des denrées alimentaires sont accessibles à des prix raisonnables.
- Si un bar est organisé, il existe une offre de boissons non alcoolisées vendues à des prix inférieurs aux boissons alcoolisées.

3. Prévenir les conduites à risques et réduire les dommages

- Un membre de l'équipe, formé par une association de prévention et de réduction des risques, exerce une mission de référent prévention au sein de l'événement.
- Un protocole est défini en cas d'incident (avant, pendant, après) : info, prise en charge, retour (fiche incident).
- Les règles sanitaires en cours relatives à l'épidémie de la COVID-19 sont respectées : Distanciation physique, port du masque, registre des coordonnées des participants, prise de température et/ou test antigénique à l'entrée, gel et masques disponibles, etc.
- Des brochures de prévention et de réduction des risques sont disponibles dans l'événement.
- L'événement diffuse sur ses réseaux sociaux les messages de prévention proposés par les associations de prévention et adaptés à l'événement. L'événement relaie les alertes sanitaires auprès des participants (produits surdosés, alertes sur nouveaux produits, etc.).
- Le site Internet et les réseaux sociaux de l'événement disposent d'un espace informant sur les risques liés à l'alcool et aux drogues et sur les moyens de les réduire.
- Des éthylotests et des préservatifs/gel sont accessibles dans l'événement, gratuitement ou à prix coûtants. Une information sous forme d'affichage informe de la disponibilité des outils.
- Une association de prévention est présente sous forme de stand et/ou de maraudes.
- L'événement dispose d'une espace réservé à l'accueil des personnes victimes d'un malaise pour leur donner assistance.

Dispositifs et associations de prévention et réduction des risques :

<https://fetez-clairs.org/>

<https://technoplus.org/>

<https://www.facebook.com/LAmicale-RDR--107995360590647>

4. Réduire les nuisances sonores et les risques auditifs

- L'événement dispose d'une étude d'impact conforme. Le volume sonore est conforme à la réglementation en vigueur et l'installation conforme à l'étude d'impact

Informations disponibles sur :

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Professionnel/Activites-reglementees-et-police-administrative/Les-sons-amplifies-quelle-reglementation-applicable>

<https://agi-son.org/>

- Des bouchons d'oreille sont accessibles dans l'événement, gratuitement ou à prix coûtants. Une information sous forme d'affichage informe de la disponibilité des outils.
- L'organisateur sensibilise les participants sur les nuisances sonores (respect des riverains) par affichage et/ou via les réseaux sociaux.
- Un membre de l'équipe sensibilise la clientèle sur les nuisances sonores à la sortie et intervient auprès des participants en cas de nuisances.
- L'organisateur s'est signalé auprès de ses proches riverains qui savent à qui s'adresser en cas de nuisances.

Obtenir de l'aide : <http://www.lespierrotsdelanuit.org/>

5. Prévenir les discriminations et le harcèlement sexuel ou sexiste

- L'équipe a été sensibilisée sur l'importance de prévenir le harcèlement sexuel et les discriminations au sein de l'événement.

- L'organisation communique en amont par le biais de différents réseaux sur la nature de l'événement pour pleinement informer le public potentiel.
- L'organisation annonce clairement à l'entrée si une soirée à thème ou une programmation spécifique est organisée afin que les refus d'accès puissent être objectivement justifiés.
- L'organisation invite, par affichage et/ou les réseaux sociaux, les personnes victimes de discrimination et/ou de harcèlement à le signaler auprès de l'équipe.
- L'organisation sensibilise son public, par affichage et/ou les réseaux sociaux, au respect et à l'entraide en cas de harcèlement ou discrimination.

Obtenir de l'aide : <http://consentis.info/>

6. Respecter l'environnement

- L'événement respecte la charte des événements écoresponsables de la Ville de Paris
Informations disponibles sur :
<https://www.paris.fr/pages/organisateurs-d-evenements-adoptez-la-nouvelle-charte-ecoresponsable-parisienne-4005>

7. Faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des bonnes pratiques

- Une adresse mail générique permettant au public de rapporter les problèmes rencontrés est affichée dans l'événement
- L'organisation rédige et conserve les comptes-rendus des réunions d'équipe relatives à la mise en œuvre des bonnes pratiques
- L'organisateur conserve les justificatifs relatifs aux formations réalisées, les traces des messages diffusés sur les réseaux sociaux
- L'organisateur note sur un registre les incidents pouvant survenir lors de l'événement : date, heure, description de l'incident et actions mises en œuvre.

Liens utiles :

Page dédiée à l'organisation d'événements : <https://www.paris.fr/pages/organiser-ou-participer-a-un-evenement-pro-3521>

Les Elu·e·s référent Nuit des mairies d'arrondissement peuvent vous accompagner dans vos projets culturels ou événementiels :

<https://cdn.paris.fr/paris/2020/10/12/755bbeb9dda684b80f5fef186749e0a1.pdf>

Page dédiée aux professionnel·le·s de la Nuit : <https://www.paris.fr/professionnelsdelanuit>

Page dédiée au Conseil parisien de la Nuit : <https://www.paris.fr/nuit>